

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1270

présenté par

M. Boudié, Mme Appéré, M. Le Bouillonnet, M. Plisson, M. Chanteguet, M. Calmette, M. Savary,
M. Caillet, M. Potier, M. Sauvan, Mme Untermaier, Mme Bouziane, Mme Capdevielle,
Mme Chapdelaine, M. Cotel, M. Marsac, M. Noguès, Mme Quéré, M. Arnaud Leroy,
Mme Biémouret, M. Clément, M. Buisine, M. Fekl, Mme Bourguignon, Mme Erhel, M. Bui,
Mme Imbert, Mme Errante, M. Boisserie, Mme Marcel, M. Allossery, Mme Bruneau,
Mme Massat, M. Aylagas, Mme Delga, M. Bardy, M. Bricout, Mme Gourjade, Mme Fabre,
Mme Beaubatie, Mme Dessus, M. Fourage, Mme Le Dissez, M. Bies et les membres du groupe
socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 45 QUINQUIES

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« et pour lequel il précise les modalités de concertation avec les habitants, notamment par la mise en
place d'un conseil de développement »

les mots :

« après consultation du conseil de développement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.